

Société des Intérêts du Vallon de Villard (SIV)

Contrat de location de la salle « Jean Marggi »

A remplir et retourner de suite à l'intendant.

>>> **Date de la location :** <<<

*A mentionner **impérativement** lors du paiement !*

Membre SIV : **OUI** >> (biffer ce qui ne convient pas) << **NON**

Locataire et responsable de la salle : (personne privée)

Nom - Prénom :

Ev. Société :

Adresse :

.....

No de téléphone : No de portable :

E-mail :

Restitution de la garantie : Joindre un BV ou vos coordonnées bancaires complètes avec IBAN.

Titulaire du compte :

No IBAN compte :

Banque, lieu :

J'atteste par la présente avoir pris connaissance du règlement d'utilisation et du tarif de location de la salle Jean Marggi, propriété de la Société des Intérêts du Vallon de Villard et m'engage à le respecter. Je confirme l'exactitude des informations mentionnées ci-dessus.

Je loue cette salle sous ma propre responsabilité et m'engage à respecter ledit règlement, le matériel et le mobilier mis à ma disposition, les environs du bâtiment et son voisinage.

Ma réservation sera confirmée :

Par le paiement du montant de CHF--, (**location + dépôt de garantie CHF 200.--**)

sur le CCP No 18-1612-4 (IBAN CH71 0900 0000 1800 1612 4)

au nom de la Sté des Intérêts de Villard-Chamby – Salle Jean Marggi – 1832 Villard s/Chamby,

en mentionnant impérativement le nom du locataire ci-dessus et la date la location

Retournez dans les plus brefs délais le présent contrat dûment remplis et signé.

Lieu et date Signature du locataire :

A retourner au plus vite à :

Madame Irène Mauroux – La Pacoressse – 1832 Villard-sur-Chamby

079 484 59 79

intendant@vallondevillard.ch

Location payée le

Dépôt restitué le

Ce document fait partie intégrante du contrat de location passé entre la SIV et le locataire.